

INFORMATIONS ET CONSEILS EN MATIERE DE SANTE

(A conserver par la famille)

Pour tous les élèves : fournir une photocopie des vaccinations (DT polio et ROR)

Un élève gravement accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers la structure la mieux adaptée. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur pourra sortir de l'hôpital seulement accompagné de sa famille.

POUR LES ELEVES DYSLEXIQUES ET / OU BENEFICIANT D'UN TIERS TEMPS POUR LES EXAMENS

Pour les dyslexies, dysorthographies, troubles de l'attention... joindre une copie du bilan orthophonique chiffré ou tout autre compte rendu médical, accompagné des aménagements particuliers à envisager dans le cadre scolaire.

Si l'élève bénéficiait d'un PAP dans l'établissement précédent, merci de nous transmettre une copie

Si l'élève a déjà bénéficié d'un tiers temps pour un examen, joindre une copie de la décision délivrée par le médecin de la DSDEN.

PATHOLOGIES CHRONIQUES

Nous vous conseillons, dans le cas de pathologies chroniques concernant votre enfant, (migraines à répétitions, fortes douleurs de règles pour les filles, allergie au pollen...), de déposer à l'infirmerie en début d'année, les médicaments habituels de votre enfant prescrit par votre médecin traitant, accompagnés de l'ordonnance. Ces médicaments, prescrit pour son cas particulier nous permettront de le soulager plus rapidement.

Dans les cas d'asthme, allergie grave, diabète..., un PAI (projet d'accueil individualisé) peut être mis en place à votre demande.

Si l'élève bénéficiait d'un PAI dans l'établissement précédent, merci de nous transmettre une copie.

POUR LES INTERNES

Fournir impérativement ces documents : (Ce qui permet de pratiquer le tiers payant et d'obtenir les médicaments à la pharmacie en cas de nécessité.)

- Attestation valide des droits d'ouverture à la sécurité sociale et non pas la photocopie de la carte vitale (Si vous ne la possédez plus, vous pouvez demander un duplicata auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur le site AMELI)
- Photocopie de l'attestation de la mutuelle en cours de validité.

Les élèves internes ne peuvent en aucun cas conserver les médicaments dans leur chambre. Ils doivent les remettre à l'infirmière accompagnés de la prescription médicale.

Pour joindre les infirmières en cas de problème de santé :

FICHE REMISE AUX SERVICES DE SECOURS EN CAS D'EVACUATION
2022-2023

Cette fiche **confidentielle** sera insérée dans une enveloppe fermée à l'attention du personnel infirmier de l'établissement. Il va dans l'intérêt de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

NOM : PRENOM :

Classe : N° Portable de l'élève : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

N° Sécurité sociale de l'élève : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

(Numéro qui est indiqué sur votre attestation améi, à côté de son prénom)

Caisse :

Nom du médecin traitant : N° de Tél : ____ / ____ / ____ / ____ /

Adresse du médecin :

Avec qui l'élève vit-il ? Parents Mère Père Autre (précisez)

N° Portable père : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / N° Portable mère : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

L'élève a-t-il un suivi ? Oui Non

Si oui lequel ? Médical Psychologique Educatif Autre, précisez

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du service infirmier (allergie, asthme, diabète, dyslexie...):

Si l'élève bénéficiait d'un PAI ou PAP dans l'établissement précédent, merci de renouveler la demande et fournir la copie de l'ancien.

.....

.....

Prend-il un traitement ? Oui Non

Si votre enfant doit prendre un traitement sur le temps scolaire, merci de déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance et l'autorisation écrite parentale de délivrance de ce traitement à l'infirmerie.

Votre enfant souffre-t-il d'un handicap ? Oui Non

Est-il reconnu par la Maison du Handicap (MDPH) ? Oui Non

Si oui, joindre une copie de la prise en charge par la MDPH

Contre-indication à la prise de médicaments :

Interventions chirurgicales (précisez les dates) :

Date du dernier rappel antitétanique : ____ / ____ / ____ /

Dates des 2 ROR : ____ / ____ / ____ / et ____ / ____ / ____ /

Vu et pris connaissance le
Signature du responsable légal



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Département : 66

Service médical en faveur des élèves

Nom du médecin de l'éducation nationale :

Etablissement scolaire :

Lettre aux parents

Votre enfant, dans le cadre de la formation professionnelle choisie, aura à travailler dans son établissement scolaire sur des machines et/ou à utiliser des produits à risque.

S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (décret n° 2013-914 du 11 octobre 2013 – article L 4153-9 du code du travail), l'avis du médecin de l'éducation nationale sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches et travaux nécessaires à sa formation professionnelle est **obligatoire**. Il doit être transmis à l'inspecteur du travail.

Nous insistons sur le fait que ces informations sont couvertes par le secret médical et ne sont pas communicables à un tiers.

Vous voudrez bien mettre ce (ces) document(s) **sous enveloppe cachetée** à l'attention du médecin de l'éducation nationale, et la confier au secrétariat de l'établissement qui transmettra.

Nous vous remercions de votre contribution et restons à votre disposition pour toute précision.

Fiche de renseignements médicaux

À remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant

Nom et prénom de l'élève.....

Classe :.....

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone (s) :

Le père est-il en bonne santé ? : Oui non

Profession :

La mère est-elle en bonne santé ? : oui non

Profession :

Nombre de frères et sœurs :.....

Nom et coordonnées du médecin traitant :

1. Maladies présentées antérieurement par votre enfant :

- a-t-il déjà fait des convulsions ? non oui si oui, à quel âge ?

- a-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? non oui
s'agissait-il d'une méningite ? oui non

- a-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? non oui précisez :
- a-t-il fait des otites à répétition ? non oui
- a-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? non oui
- autres maladies importantes :
- A-t-il eu des accidents ? non oui précisez :
- A-t-il été hospitalisé, voire opéré, ... ? non oui précisez :

2. Vaccinations :

Il est rappelé que l'accès aux travaux réglementés est conditionné par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la Loi.

3. État de santé actuel de votre enfant :

- a-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? non oui

- actuellement présente-t-il d'autres troubles ? (soulignez et précisez)

- asthme :
.....
- eczéma, allergie, urticaire :
.....
- pertes de connaissance, malaises :
.....
- problèmes de dos ou d'articulations :
.....
- maux de tête :
.....
- problèmes de vue ou de fatigue oculaire :
.....

- est-il souvent absent ? non oui

- est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? non oui

- suit-il un traitement ? non oui précisez :

- votre enfant est-il intéressé par un métier ? non oui

Précisez :

- avez-vous autre chose à signaler ?

(Par exemple : daltonisme, caractère, comportement, vie familiale...)

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession (copie de compte-rendu récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc.)

cet effet avec l'infirmier de l'établissement scolaire.

4. Information importante :

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus. A.....le.....

Signature de l'élève :

Signature des parents

Mettre ce document sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin de l'éducation nationale, et la confier au secrétariat de l'établissement qui transmettra.

Maison Des Lycéens

Le lycée Alfred Sauvy abrite La Maison des Lycéens (MDL).



Elle est gérée par des élèves élus, encadrés par l'équipe éducative du Lycée.
Cette association organise, finance et soutient les activités périscolaires de l'Etablissement.

Quelques exemples :

- ◆ Vente de Boissons et Viennoiseries aux élèves
- ◆ Prêts de Jeux et de matériel sportif
- ◆ participation financière aux sorties culturelles, sportives et ludiques (Patrimoine, Cinéma, Bowling, VTT...)
- ◆ Prise en charge des goûters du mercredi après-midi



Votre enfant peut devenir membre de cette association et profiter des actions durant toute l'année scolaire par adhésion.

BULLETIN D'ADHESION

Nom :Prénom : Classe : Age :

Cocher la case correspondant à votre choix (espèces ou chèque à établir à l'ordre de la Maison des Lycéens)



2022/2023	Demi-pensionnaire	Interne
MDL	10€	20€

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)



A Villelongue dels Monts le 31 mai 2022

**Demande d'autorisation à des fins pédagogiques et éducatives,
de prendre et d'utiliser une photographie et/ou une vidéo et audio**

Tout au long de la scolarité de votre enfant au Lycée des Métiers du Bâtiment Alfred Sauvy de Villelongue dels Monts, des photos ou des vidéos et/ou prises de voix pourront être effectuées notamment dans le cadre de sorties ou de voyages (en France ou à l'étranger). Ces images et/ou voix ne seront pas associées à l'identité de l'élève.

Ces images et/ou enregistrement audio seront utilisés pour un **usage exclusivement pédagogique.**

Pour rendre ces travaux accessibles aux élèves et aux parents, toujours dans un souci pédagogique, ces images et/ou enregistrement audio, pourront être diffusés sur le site Internet du Lycée ou de l'Académie et dans le cadre d'article de presse, toujours en lien avec des environnements pédagogiques.

Ces images et/ou enregistrement audio ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent votre enfant est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait.

Représentant(e) légal de l'élève (**NOM et Prénom**) :

Madame/Monsieur (Responsable légal 1) :

Madame/Monsieur (Responsable légal 2) :

Autorise le lycée des Métiers Alfred Sauvy de Villelongue dels Monts

N'autorise pas le lycée des métiers Alfred Sauvy de Villelongue dels Monts

- à faire (sous forme numérique) des photos de groupe où apparaît votre enfant,
- à stocker ces images ou voix durant tout le temps de l'exposition, sur le serveur du collège ou de l'Académie,
- à diffuser ces images ou voix dans le cadre d'une vidéo ou d'un montage à des seules fins pédagogiques.

Projection collective pour un usage de communication externe à l'institution (télé...) : oui non

Signature(s) des représentants légaux:

LYCEE ALFRED SAUVY



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement durable, le lycée a choisi de ne pas imprimer les 30 pages du règlement intérieur. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce règlement intérieur soit par l'adresse indiquée ci-dessous, soit en flashant le QR Code.

<https://alfred-sauvy.mon-ent-occitanie.fr/l-etablissement/reglement-interieur/>



A découper -----

Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur

Je soussigné, M ou Mme
responsable légal de l'enfant
en classe de reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur
du Lycée Professionnel des Métiers du bâtiment Alfred Sauvy.

DATE :

Fait à, le

Signature :

Faire précéder la signature

de la mention «Lu et approuvé»